



Charte de l'accueillant

Association Lieux d'Accueil Parents Enfants de Lorraine-2025

Cette charte est à nous renvoyer signée par l'ensemble de l'équipe d'accueil pour accéder à l'adhésion de la structure au titre de personne morale

Document définissant les compétences (savoir-être et savoir-faire) et les devoirs de l'accueillant (les responsabilités). C'est une proposition faite aux lieux d'accueil parents enfants qui peuvent en faire un outil de réflexion. Il peut être un indicateur d'une "éthique", base des "postures" à tenir notamment pour les nouveaux accueillants. Il peut aider à définir la fonction d'accueillant et ainsi la différencier d'autres formes de travail.

Les compétences:

Les accueillants doivent avoir une connaissance de la petite enfance et être formés à l'écoute

Ils doivent être en capacité de...

- Accueillir de façon chaleureuse et empathique.
- Être à l'écoute, attentif à l'Autre.
- Favoriser les relations individuelles et collectives afin de rompre l'isolement.
- Créer un climat de confiance et de sécurité, ainsi qu'une atmosphère propice au plaisir d'un échange convivial.
- Rassurer les parents sur leur capacité à assurer leur fonction parentale.
- Valoriser les liens parent enfant, leur offrir l'expérience de la distance qui les ouvre à la socialisation.
- Ne pas se substituer aux parents.
- Reconnaître les capacités individuelles des enfants et les compétences des parents.
- Informer et éventuellement orienter les parents.
- Favoriser une communication non-violente.
- L'accueillant doit reconnaître ses propres modèles éducatifs et les mettre à distance (ce qui implique une attitude de doute et de non-directivité).
- Valoriser l'échange verbal et soutenir la capacité des parents à trouver eux-mêmes leurs propres solutions

Les responsabilités

Discretion

- Confidentialité.
- Porter intérêt aux représentations culturelles de chaque accueilli en évitant les a priori.
- Reconnaître l'enfant et l'adulte dans leurs spécificités culturelles, sociales et familiales.
- Offrir un espace de transition entre les codes familiaux et les codes sociaux, permettre à chacun de les repérer et de s'en saisir
- Elaborer un règlement qui pose les règles de vie du lieu et les interdits de comportement de chacun.
- Valoriser l'autorité des parents et leur rappeler leurs responsabilités dans le lieu.
- Être garant des règles du lieu et reposer le cadre en cas de conflits interpersonnels.
- Analyser sa pratique.
- L'accueillant bénévole et l'accueillant mis à disposition ont un engagement de présence aux accueils, ainsi qu'aux réunions et supervisions, par un contrat moral.
- Les situations de maltraitances renvoient l'accueillant à ses responsabilités citoyennes.
- Les besoins de l'usager priment : l'accueillant a un devoir de réserve à l'égard de sa vie privée.

Ce document est le résultat de notre réflexion actuelle, son contenu n'est pas figé, il sera revu et réadapté régulièrement.

Nom et adresse de la structure :

Nom et signature du Responsable de la structure :

Noms et Signatures des accueillants :